



# **Pour un soutien adéquat à l'action communautaire autonome et au filet social**

Mémoire du Réseau québécois de l'action  
communautaire autonome

Déposé au ministre des Finances du Québec  
Dans le cadre des consultations pré-budgétaires

Février 2019

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) représente 56 regroupements et organismes nationaux d'action communautaire autonome. Il rejoint au-delà de 4 000 organismes d'action communautaire autonome œuvrant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Leader reconnu du mouvement, il fait la promotion de l'action communautaire autonome auprès des différents partenaires et agit en tant qu'interlocuteur privilégié auprès du gouvernement en matière d'action communautaire autonome.

**Coordonnées du Réseau québécois de l'action communautaire autonome**

Adresse 1555, avenue Papineau, Montréal QC H2K 4H7  
Téléphone 514-845-6386  
Courriel [coordination@rq-aca.org](mailto:coordination@rq-aca.org)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME.....</b>	<b>4</b>
1.1 L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL .....	4
1.2 L'IMPACT DES ORGANISMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DANS LA SOCIÉTÉ.....	4
<i>Sur le plan économique</i> .....	4
<i>Sur le plan social</i> .....	4
<i>Sur le plan de la démocratie et de la participation citoyenne</i> .....	4
1.3 UNE RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE DEPUIS 2001 .....	5
1.4. DES INVESTISSEMENTS INSUFFISANTS .....	5
<i>Portrait actuel</i> .....	5
<i>De récents investissements totalisant 55,5 millions \$</i> .....	6
<i>Une indexation inexistante ou insuffisante</i> .....	6
<i>Des conditions de travail précaires</i> .....	6
<i>Une pénurie de main-d'œuvre</i> .....	7
<i>Un épuisement professionnel</i> .....	7
<i>Une diminution des services et des activités</i> .....	7
1.5 UNE POPULATION QUI NOUS SOUTIENT .....	7
<i>Sondage sur la perception de la population à l'égard des organismes communautaires</i> .....	7
<i>Pétition de 30 000 signatures déposée à l'Assemblée nationale</i> .....	8
1.6. VERS UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE.....	9
<i>Exemples de mesures structurantes :</i> .....	9
<b>2. VERS UNE RECONSTRUCTION DU FILET SOCIAL QUÉBÉCOIS.....</b>	<b>10</b>
2.1 REcul POUR LA JUSTICE SOCIALE .....	10
2.2 LA SOLUTION : VERS UNE PLUS GRANDE JUSTICE FISCALE.....	11
<b>3. RECOMMANDATIONS DU RQ-ACA.....</b>	<b>12</b>
1. DES INVESTISSEMENTS MAJEURS DANS LE FINANCEMENT À LA MISSION DES ORGANISMES D'ACA.....	12
2. UNE INDEXATION DES SUBVENTIONS À LA MISSION DES ORGANISMES D'ACA .....	12
3. DES INVESTISSEMENTS POUR UN PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE .....	12
4. DES INVESTISSEMENTS DANS LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX .....	12
<b>ANNEXE : LISTE DES MEMBRES DU RQ-ACA.....</b>	<b>13</b>

# 1. L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

## 1.1 L'action communautaire autonome, un maillon essentiel du filet social

Les organismes d'action communautaire autonome sont créés et administrés par des gens de la communauté. Ils constituent l'une des formes de participation citoyenne la plus importante, la mieux structurée et la plus engagée au Québec. Représentant des fleurons de la société québécoise, les 4 000 organismes d'action communautaire autonome sont présents dans toutes les régions du Québec. Que ce soit par le biais des nombreux services alternatifs qu'ils offrent à la population, par leur travail d'éducation populaire auprès des personnes vivant diverses problématiques ou encore par leur approche citoyenne, ces organismes sont à même de trouver des solutions novatrices et originales aux problèmes sociaux présents sur leur territoire. Cette approche d'intervention citoyenne représente l'un des maillons de notre filet social et constitue une source de fierté pour notre mouvement.

**Tout comme les services publics et les programmes sociaux, le communautaire est un maillon essentiel du filet social québécois.**

## 1.2 L'impact des organismes d'action communautaire autonome dans la société

### *Sur le plan économique*

Les organismes contribuent à maintenir environ 60 000 emplois<sup>1</sup>, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Ainsi, le milieu communautaire est un secteur d'emploi plus important que l'agriculture, le secteur minier ou encore les services publics. De plus, environ 424 000 bénévoles<sup>2</sup> sont actifs dans nos organismes. Rappelons qu'un dollar investi en prévention permet d'économiser 10 \$ dans les services publics.

### *Sur le plan social*

Le travail des organismes communautaires a engendré, depuis plus de 50 ans, des gains substantiels dans la société. À maintes reprises, les organismes ont inspiré les gouvernements en inventant des modèles sociaux inédits (CLSC, CPE, aide juridique) et en contribuant à l'amélioration des lois du point de vue des droits sociaux et de la justice sociale. Par exemple, est-ce que les conjoints.es de même sexe pourraient se marier et être reconnus comme des familles sans le travail des organismes LGBTQIA+? Est-ce qu'on aurait acquis l'équité salariale sans la contribution des groupes féministes? Pourrait-on briser nos contrats de téléphone cellulaire sans le travail des associations de consommateurs? Bref, le mouvement communautaire a depuis toujours été une locomotive qui tire notre société vers une plus grande justice sociale en mettant sur pied des modèles et des solutions originales adaptées aux besoins exprimés par les populations.

### *Sur le plan de la démocratie et de la participation citoyenne*

Les organismes communautaires permettent aux gens, peu importe leur niveau d'instruction, leur origine ou leur situation socioéconomique, de donner leur opinion sur les enjeux qui les touchent. Ils permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public.

<sup>1</sup> CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, 2015.

<sup>2</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, direction de la recherche, *L'importance économique de l'action communautaire et bénévole au Québec*, 2014.

### 1.3 Une reconnaissance gouvernementale depuis 2001

---

C'est en 2001 que le gouvernement du Québec adoptait une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire qui reconnaissait la contribution essentielle des organismes d'action communautaire à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Cette politique établissait également les grandes balises du soutien financier et instaurait le financement à la mission globale. Plus précisément, la politique devait amener toutes les instances gouvernementales à respecter l'autonomie des groupes et à mettre en place ou maintenir des programmes de financement spécifiques pour l'action communautaire autonome. Le gouvernement s'engageait dès lors à « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome<sup>3</sup> ».

### 1.4. Des investissements insuffisants

---

#### Portrait actuel

Le gouvernement du Québec investit près de 1 milliard \$<sup>4</sup> dans les quelques 5 000<sup>5</sup> organismes d'action communautaire. Parmi ceux-ci, 4 000 (80 %) sont des organismes d'action communautaire autonome, c'est-à-dire des organismes qui ont été créés à l'initiative des gens de la communauté. Cet investissement est réparti selon différents types de financement : financement à la mission (60 %), ententes de service (35 %) et financement par projet (5 %).

SOUTIEN EN APPUI À LA MISSION GLOBALE	ENTENTE DE SERVICE	PROJETS PONCTUELS
<b>SOUTIEN</b> <b>584 327 593 \$</b> <b>59,8 %</b>	<b>SOUTIEN</b> <b>345 929 851 \$</b> <b>35,4 %</b>	<b>SOUTIEN</b> <b>46 607 759 \$</b> <b>4,8 %</b>
<b>PROGRESSION</b> <b>5 162 109 \$</b> <b>0,9 %</b>	<b>PROGRESSION</b> <b>25 735 771 \$</b> <b>8,0 %</b>	<b>PROGRESSION</b> <b>- 12 714 304 \$</b> <b>-21,4 %</b>
<b>23</b> <b>PROGRAMMES</b>	<b>25</b> <b>PROGRAMMES</b>	<b>35</b> <b>PROGRAMMES</b>
<b>4 304</b> <b>ORGANISMES</b>	<b>1 715</b> <b>ORGANISMES</b>	<b>1 384</b> <b>PROJETS</b>

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, septembre 2001, page 27.

[https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA\\_politique.pdf](https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACA_politique.pdf)

<sup>4</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire 2014-2015*, juin 2016.

<sup>5</sup> Notez que parmi les organismes financés à la mission globale par le gouvernement du Québec, près de 200 organismes (52M\$) ne sont pas considérés comme des organismes d'action communautaire par le mouvement de l'action communautaire autonome.

Le gouvernement estime que sa contribution représente environ les deux tiers du financement des organismes<sup>6</sup>. Au total, en incluant les contributions du milieu, (philanthropie, dons, communautés religieuses, Centraide, etc.), ce serait donc 1,5 milliard \$ qui serait investi dans les organismes d'action communautaire.

### **De récents investissements totalisant 55,5 millions \$**

Au cours des deux dernières années, le précédent gouvernement a investi 55,5M\$ supplémentaires dans le financement à la mission des organismes communautaires :

- 27 millions \$ en santé et services sociaux
- 2,2 millions \$ en défense collective des droits
- 9 millions \$ en éducation
- 0,8 million \$ pour les corporations de développement communautaire (CDC)
- 10 millions \$ pour les organismes communautaires Famille
- 500 000 \$ pour les groupes écologistes
- 500 000 \$ pour les groupes en immigration
- 5,5 millions \$ pour faire face à l'augmentation de la masse salariale (budget 2018-2019)

Bien que ces sommes soient un premier pas important pour mieux soutenir les organismes communautaires, elles ne représentent que 11 % des besoins exprimés par ceux-ci (475 millions \$).

Malgré ces investissements, les organismes communautaires vivent de grandes difficultés, tant sur le plan financier qu'humain en raison, notamment, de l'augmentation des demandes de soutien de la part d'une population délaissée par le secteur public. En effet, les coupes effectuées dans le cadre des mesures d'austérité ont eu pour effet de surcharger les organismes communautaires.

### **Une indexation inexistante ou insuffisante**

Au cours de la dernière année, une indexation de 1 % a été accordée au financement à la mission des organismes en défense collective des droits, des corporations de développement communautaire et des organismes en immigration. Il s'agit d'une avancée importante car, jusqu'à l'an dernier, seuls les organismes en santé et services sociaux recevaient une indexation selon l'IPC. Il est toutefois à déplorer que le principe d'indexation ne soit pas encore appliqué au financement à la mission de tous les organismes (ex. : loisir, médias communautaires), ce qui crée un grave appauvrissement. De plus, les méthodes de calcul de l'indexation semblent aléatoires (1 % ou IPC) et ne reflètent pas les besoins exprimés par les organismes qui réclament une indexation selon les coûts du système.

### **Des conditions de travail précaires**

Dans un contexte où le milieu communautaire est un secteur d'emploi fortement scolarisé (35% des femmes et 19,5% des hommes travaillant à temps plein dans un regroupement ou un organisme, possèdent un diplôme universitaire<sup>7</sup>), il est très difficile d'offrir des conditions de travail compétitives.

- Taux horaire

Si le taux horaire des Québécois et des Québécoises travaillant à temps plein était de 24,23 \$ en 2016, celui des travailleurs.euses du milieu communautaire était plutôt de 18,71\$<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, direction de la recherche, *L'importance économique de l'action communautaire et bénévole au Québec*, 2014.

<sup>7</sup> CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, 2015.

<sup>8</sup> *Idem*.

- Salaires de moins de 15\$/h  
Notons également que dans 34 % des organismes communautaires, on retrouve des emplois à temps plein au taux horaire inférieur à 15,00\$. Cette donnée grimpe à 59 % dans le cas des emplois à temps partiel<sup>9</sup>.
- Des avantages sociaux inaccessibles pour plusieurs  
Le financement insuffisant dont disposent les organismes communautaires ne leur permet pas d'offrir des avantages sociaux compétitifs. C'est ainsi que 2/3 des organismes communautaires ne sont pas en mesure d'offrir à leurs employé.es un régime de retraite collectif ou un RÉER avec contribution de l'employeur. Quant aux assurances collectives, seuls 42 % des organismes offrent cet avantage à leurs employé.es<sup>10</sup>.

### **Une pénurie de main-d'œuvre**

Dans un contexte global de pénurie de main-d'œuvre au Québec, il en résulte une grande difficulté à recruter du personnel pour répondre à la demande de la population, mais aussi à retenir les employé.es au sein de l'organisme. Le sous-financement est considéré par les organismes communautaires comme le principal responsable de cette difficulté.<sup>11</sup>

### **Un épuisement professionnel**

Ayant à cœur la réalisation de la mission de leur organisme, mais ne disposant pas de moyens suffisants, les travailleuses et travailleurs mettent souvent les bouchées doubles, ne comptant pas leur temps, ce qui les mène à l'épuisement professionnel. Le cri du cœur lancé l'an passé par plusieurs organismes de la région de Québec en fait foi. « Puisque nous portons à bout de bras des organismes qui sont au cœur de nos communautés et dont tant de personnes dépendent, la pression sur nos épaules est colossale. Il y a un rapport de don de soi au travail qui affecte les travailleuses et travailleurs sur les plans économique, social et psychologique<sup>12</sup>. » Le remède est simple : un meilleur financement pour permettre à toutes ces personnes dévouées de respirer.

### **Une diminution des services et des activités**

Le personnel et les bénévoles des organismes communautaires ont beau mettre les bouchées doubles, quitte à s'épuiser, il vient un temps où l'élastique ne peut plus s'étirer. De douloureuses décisions doivent alors être prises faute de moyens financiers adéquats : mettre du personnel en chômage, diminuer les heures d'ouverture, fermer ses bureaux pendant plusieurs mois, etc. C'est malheureusement la situation que vivent plusieurs organismes avec les répercussions négatives qu'on peut imaginer, soit une perte pour la population qui bénéficie généralement des activités et services de l'organisme.

## **1.5 Une population qui nous soutient**

---

### **Sondage sur la perception de la population à l'égard des organismes communautaires**

Le RQ-ACA a réalisé un sondage d'opinion afin de connaître la perception de la population quant au rôle et à l'impact des organismes communautaires dans la société. Ce sondage omnibus a été effectué par la firme *L'Observateur* entre le 28 septembre et le 4 octobre 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 1132 répondant-e-s. La marge d'erreur est de 5 %, 19 fois sur 20.

<sup>9</sup> CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire*, 2015.

<sup>10</sup> *Idem*

<sup>11</sup> <https://www.tvanouvelles.ca/2019/01/06/le-milieu-communautaire-peine-a-retenir-ses-employes>

<sup>12</sup> <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/epuisement-et-precarite-chez-les-travailleurs-communautaires--une-situation-insoutenable-2ee5336dfd5b110d640803fef981f951>

## Faits saillants du sondage<sup>13</sup> :

### La population connaît les organismes communautaires

- 98 % des québécois connaissent des organismes communautaires

### La population est impliquée dans les organismes communautaires

- 70 % des québécois-e-s ont déjà été en contact avec le communautaire, soit comme travailleur ou travailleuse (31 %), comme bénévole (64 %) ou comme personne ayant bénéficié des services et activités (24 %).

### La population reconnaît que les organismes remplissent plusieurs rôles :

- Offrir aux gens un lieu d'appartenance pour briser l'isolement (83 %)
- Aider les gens à améliorer leur condition de vie et à combattre la pauvreté (82 %)
- Aider les gens à défendre leurs droits (75 %)
- Offrir aux gens un lieu de participation citoyenne (71 %)

### La population reconnaît l'impact social des organismes

- Notamment au niveau de l'amélioration des lois et des politiques publiques (72 %)

### La population reconnaît l'impact économique des organismes

- Notamment au niveau de l'emploi et du bénévolat (66 %)

### La population est favorable à un financement adéquat des organismes

- 84 % des québécois-e-s sont favorables à ce les organismes reçoivent un financement de base adéquat.

Les résultats du sondage démontrent à quel point l'action communautaire autonome est au cœur des communautés et des pratiques citoyennes. Les résultats nous permettent de constater que la population nous connaît et qu'elle est parfaitement au courant de notre rôle de transformation sociale et des impacts que nous avons dans la société, tant sur le plan économique que sur le plan des politiques sociales. De plus, nous pouvons maintenant affirmer que nous avons le soutien de la population puisque celle-ci se dit favorable à un financement adéquat des organismes. Ainsi, un engagement du gouvernement pour le communautaire serait donc perçu très positivement par la population.

## Pétition de 30 000 signatures déposée à l'Assemblée nationale

Le 7 février 2018, les organismes d'action communautaire autonome déposaient à l'Assemblée nationale, via la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, une pétition sur le rehaussement des organismes signée par plus de 30 000 personnes. Encore une fois, le grand appui à cette pétition démontre bien que la population est consciente des besoins criants, non seulement des travailleuses et travailleurs des organismes communautaires, mais aussi de l'ensemble des communautés qui les fréquentent. [Télécharger le texte de la pétition.](#)

<sup>13</sup> [RQ-ACA, Sondage sur la perception des québécois et québécoises à l'égard des organismes communautaires, 2017](#)



## 1.6. Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

---

Le mouvement de l'action communautaire autonome souhaite que les engagements futurs du gouvernement en matière d'action communautaire se fassent de manière concertée et cohérente pour l'ensemble des ministères. C'est pourquoi le RQ-ACA travaille auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour obtenir des engagements pour un nouveau plan d'action en matière d'action communautaire autonome. Un tel plan d'action permettrait au gouvernement de mettre de l'avant une vision globale pouvant se refléter dans l'ensemble des ministères, d'harmoniser certaines pratiques entre les ministères, notamment sur le plan de la reddition de compte et de mettre sur pied des programmes et des mesures qui permettraient de mieux soutenir les organismes. Rappelons que le dernier plan d'action gouvernemental remonte à 2004.

### Exemples de mesures structurantes :

- Injecter de l'argent neuf à la mission. Le milieu estime avoir besoin d'un rehaussement de 475M\$.
- Augmenter le ratio du financement à la mission réaffectant une partie de l'argent des projets et des ententes de services à la mission des organismes.
- Indexer les subventions à la mission de tous les organismes selon les coûts du système et non selon l'IPC. Actuellement, environ 15 % des organismes ne reçoivent aucune indexation alors que pour les autres, le pourcentage octroyé est généralement insuffisant (entre 0,5 % et 2 %).
- Harmoniser le soutien et les règles de fonctionnement dans les différents ministères et s'assurer que chaque ministère ait un programme dédié aux organismes communautaires. Actuellement, une douzaine de ministères et organismes gouvernementaux soutenant des organismes n'offrent aucun financement à la mission.
- Prévoir des sommes pour faire la promotion de l'action communautaire autonome, notamment en soutenant le financement de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.
- Mieux outiller l'action communautaire autonome en finançant les travaux de recherche.
- Instaurer un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective.
- Développer des mesures permettant un meilleur accès aux travailleuses et travailleurs aux avantages sociaux mis en place pour les organismes communautaires (Régime de retraite et assurances collectives).
- Instaurer un programme destiné à favoriser la participation des personnes handicapées et ayant des limitations fonctionnelles à la vie associative des organismes d'action communautaire autonome (traduction en braille ou langue des signes, accessibilité des sites web, etc.). L'IRIS estime qu'un investissement de départ de 15M\$ serait nécessaire<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> IRIS, *L'accès à la vie associative pour les personnes en situation de handicap dans le mouvement de l'action communautaire autonome: Pratiques et besoins pour un accès non discriminatoire*, 2017

## 2. VERS UNE RECONSTRUCTION DU FILET SOCIAL QUÉBÉCOIS

### 2.1 Recul pour la justice sociale

Les politiques d'austérité du précédent gouvernement libéral ont fait très mal au filet social québécois. Les coupes de 4 milliards\$ entre 2014 et 2016 ont eu des conséquences désastreuses<sup>15</sup> sur les services à la population :

#### Santé

- Coupe dans le transport des personnes handicapées
- Coupe des douches dans les CHSLD
- Manque d'accès aux services et aux médecins

#### Éducation

- Coupe dans l'aide aux devoirs
- Coupe dans les petits-déjeuners
- Coupe dans le transport scolaire
- Coupe dans les services de soutien pédagogiques spécialisés (orthopédagogues, psychologues, etc.),
- Réduction du personnel à tous les niveaux

#### Familles

- Augmentation des tarifs dans les garderies
- Développement des garderies privées
- Manque de soutien aux CPE
- Baisse des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale privant ainsi le régime de 200 millions\$.

#### Personnes en situation de pauvreté

- Instauration de mesures punitives pour les personnes faisant une première demande à l'aide sociale (programme objectif emploi)
- Refus d'augmenter le salaire minimum à 15\$/h, représentant le montant identifié permettant aux personnes de se sortir de la pauvreté. Mentionnons que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont instauré cette mesure.
- Plan de lutte à la pauvreté ciblant seulement 12,5 % des personnes en situation de pauvreté
- Hausse des tarifs d'Hydro-Québec, touchant plus durement les personnes à faible revenu

#### Résultats :

- Plus de 4,6 milliards\$ de surplus budgétaire
- Réinvestissements insuffisants en 2018 pour réparer les dommages causés
- Baisse d'impôt équivalent à 4 milliards\$, un an avant les élections, privant ainsi l'État de revenus
- Le précédent gouvernement a donc détérioré les services à la population et le filet social inutilement et de manière permanente en se privant de ses revenus pour réinvestir dans le filet social

<sup>15</sup> FTQ, *Le monde ouvrier, spécial élections provinciales 2018*.

Pendant ce temps :

- Aucune mesure pour lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale (des milliards perdus)
- Des milliards de subventions publiques pour Bombardier
- Augmentation de 34 % du salaire des médecins
- Etc.

## 2.2 La solution : vers une plus grande justice fiscale<sup>16</sup>

En l'espace de quelques années, un ensemble de mesures fiscales régressives ont été mises en place au bénéfice des personnes les plus riches (augmentation des tarifs, des taxes, diminution des impôts). Les taxes, les impôts et les tarifs n'affectent pas les gens de la même façon. D'un côté, les taxes à la consommation, la tarification et la privatisation sont des mesures dites « régressives » qui affectent les personnes les plus pauvres. À l'inverse, l'impôt est une mesure fiscale dite « progressive » qui contribue à la redistribution de la richesse. Voici quelques exemples de solutions fiscales mises de l'avant par la Coalition Main rouge qui permettraient de financer adéquatement le filet social québécois.

- **Augmenter le taux d'imposition des entreprises à 15 % (sauf pour les PME)**  
Les entreprises ne sont pas surtaxées au Québec et même en augmentant à 15 % leur taux d'imposition, notre système fiscal restera compétitif. Et nos services publics pourront être adéquatement financés. Selon une étude de KPMG, le Canada, bien devant les États-Unis, est le pays offrant les meilleures conditions fiscales pour les entreprises.
- **Établir 11 paliers d'imposition pour les particuliers**  
Actuellement, au Québec, il n'y a que 4 paliers d'imposition des particuliers. Pourtant, avant 1988, il y en avait 16, ce qui permettait d'imposer beaucoup plus équitablement les différents revenus. Taxer, tarifier ou privatiser les services publics, ça pénalise la classe moyenne et les ménages à faible revenu puis favorise les plus riches. L'impôt sur le revenu est la façon la plus équitable de redistribuer la richesse.
- **Augmenter l'impôt des banques et autres institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur le capital**  
Près de 60 % des profits réalisés au Québec proviennent des institutions financières. Pourtant, elles ont le taux d'imposition le plus bas de tous les secteurs d'activité économique. Les banques arrivent trop souvent à éviter de payer de l'impôt en tirant avantage des différences de réglementation (notamment dans les paradis fiscaux). Rétablir la taxe sur le capital permettrait de leur faire payer une plus juste part.
- **Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, notamment en instaurant un régime entièrement public d'assurance médicaments**  
Le Canada est le pays où les médicaments sont les plus dispendieux, après la Suisse. Avec un régime entièrement public, le gouvernement contrôlerait 100% des achats en médicaments (au lieu de 43 % actuellement) et pourrait augmenter son pouvoir de négociation pour ainsi offrir de grosses économies pour la population québécoise.

---

<sup>16</sup> <http://nonauxhausse.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

- **Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal**  
Les États perdent des milliards de dollars à cause des paradis fiscaux, de l'évasion fiscale (soit la fraude criminelle) et des pratiques d'évitement fiscal dont la légalité est contestable tant elles trahissent l'esprit de nos lois. Selon l'OCDE, c'est l'un des principaux défis auxquels font face les gouvernements.

### 3. RECOMMANDATIONS DU RQ-ACA

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, **que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.**

*Plus précisément, le RQ-ACA recommande :*

**1. Des investissements majeurs dans le financement à la mission des organismes d'ACA**

Que le gouvernement investisse 475M\$ dans le financement à la mission des 4 000 organismes d'action communautaire autonome.

- 355 millions \$ pour les 2 911 groupes du secteur de la Santé et des Services sociaux;
- 40 millions \$ pour les 321 groupes de défense collective des droits;
- 18 millions \$ pour les 271 groupes du secteur de la Famille;
- 14 millions \$ pour les 183 groupes du secteur de l'Éducation;
- et 48 millions \$ pour les 463 groupes des secteurs du développement communautaire, de l'Immigration, de l'Environnement, des Loisirs, de l'Habitation, de solidarité internationale, des médias communautaires.

**2. Une indexation des subventions à la mission des organismes d'ACA**

Que le gouvernement indexe annuellement les subventions à la mission de tous les organismes d'ACA selon les coûts de fonctionnement.

**3. Des investissements pour un plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire**

Que le gouvernement soutienne, sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la mise en oeuvre d'un 2e Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Ce plan d'action permettrait à tous les ministères d'appliquer, de manière cohérente et concertée, la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*.

**4. Des investissements dans les services publics et les programmes sociaux**

Que le gouvernement mette en place des mesures concrètes pour réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches et pour améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.

## ANNEXE : LISTE DES MEMBRES DU RQ-ACA

Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victime de violence conjugale  
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)  
Association des grands-parents du Québec  
Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)  
Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)  
Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)  
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)  
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)  
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)  
Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)  
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)  
Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)  
Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)  
Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)  
Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)  
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)  
Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)  
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)  
Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)  
Conseil québécois LGBT (CQGLGBT)  
Conseil québécois du loisir (CQL)  
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)  
Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)  
Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)  
Fédération des femmes du Québec (FFQ)  
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)  
Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)  
Fédération québécoise du canot et du kayak  
Fondation Rivières  
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)  
Ligue des droits et libertés (LDL)  
L'R des centres de femmes du Québec  
Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)  
Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)  
Mouvements québécois des vacances familiales (MQVF)  
Regroupement des auberges du cœur du Québec (RACQ)  
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)  
Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)  
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)  
Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)  
Regroupement des organismes communautaires autonome jeunesse du Québec (ROCAJQ)  
Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)  
Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)  
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)  
Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale  
Relais-Femmes  
Réseau des tables régionales de groupes de femmes  
Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)  
Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)  
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)  
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)  
Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC)  
Trajectoire Québec  
Union des consommateurs